

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2019

Le 07 octobre 2019 à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PEYLIN Ghislaine, Adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 octobre 2019

Présents Mmes COATTRENEC, DALLES, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, HURE, ROUDET, VERGUIN

Pouvoir : Mrs. PELLET donne pouvoir à M. ROUDET, TROUILLOUD donne procuration à M. BOIZARD

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI, Mrs DAST, GAUJOUR

Le compte rendu de la séance du 12 septembre 2019 est approuvé.

Modification de l'ordre du jour : néant

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Ghislaine PEYLIN propose Madame Myriam MARRANT - adopté à l'unanimité

Madame l'Adjointe au Maire ouvre la séance

Les enfants du Conseil Municipal Enfants Jeunes viennent présenter le projet de parcours sportif sur lequel ils travaillent. Ils prévoient l'acquisition de 5 modules d'entraînement sportif : une poutre, un module pour les abdominaux, une échelle de suspension, des barres fixes, une échelle double pour un budget de 3 116,40€ d'achat auquel il faut ajouter les plots de fixation. L'installation pourra être faite par les services techniques autour du terrain de foot d'entraînement

Madame l'adjointe au Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 44/2019 : Achat case columbarium - GOULLET

Décision 45/2019 : Contrat de maintenance de l'ascenseur

Délibération N° 67/2019 :

MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE

Vu les articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-7 du code de la commande publique,

Madame L'Adjointe au Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de l'aménagement des abords de l'église.

Le lot n°2 - démolition et maçonnerie n'ayant fait l'objet d'aucune offre

Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir les offres suivantes :

Le lot 1 – Voirie Réseaux Divers est attribué à la société TOUTENVERT pour un montant de 218 649,15 € HT soit 262 378,90 € TTC.

Le lot 3 – Mobiliers urbains, serrureries, plantations est attribué au groupement conjoint CHOLAT JARDINS et BELLET INDUSTRIES pour un montant de 58 859,21 € HT, soit 70 631,05 € TTC.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 68/2019 :

**MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE
AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE
LOT N° 2- DEMOLITION & MACONNERIE**

Vu l'article R2122-2 du code de la commande publique,

Madame l'Adjointe au Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de l'aménagement des abords de l'église. Le lot n°2 - démolition et maçonnerie n'ayant fait l'objet d'aucune offre, il a été décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir la société PERRET FRERES pour un montant de 153 920,03 € HT, soit 184 704,04 € TTC.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 69/2019

DECISION MODIFICATIVE N°08/2019

Madame l'Adjointe au Maire expose les accords conventionnels par lesquels la Caisse D'Allocation Familiale de l'Isère alloue à la commune de St Etienne de Crossey deux subventions pour le financement de l'aménagement d'une ludothèque et de locaux partagés.

Une subvention est donc allouée sur les fonds locaux pour 114 628 € la seconde sur les fonds nationaux pour 9 643€. Soit un montant total d'aide de 124 271 Euros.

Ces subventions n'ont pas été inscrites au budget primitif 2018.

Il convient dès lors de les inscrire en augmentant l'article 1328 Opération 23 du budget 2019 pour 124 271 €.

De diminuer l'enveloppe inscrite en emprunt à l'article 16411 pour ce même montant.

Ces modifications de change en rien le montant du budget et son équilibre.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	RECETTES		DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
1328-23	Subventions autres organismes		124 271,00		
16411	Emprunts	- 124 271,00	-	-	
Total section		124 271,00	-124 271,00	0,00	0,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 70/2019

DECISION MODIFICATIVE N°09/2019

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée la nécessité d'équiper en store la baie vitrée de la grande salle de la crèche. Cette dépense s'élève à la somme de 499,04 euros TTC. Il convient en conséquence d'augmenter le budget de l'article 2188 Opération 23 pour **500 €**.

Il expose également que les prévisions budgétaires inscrites à l'article 2128 opération 13, pour les travaux de reprise de concessions dans le cimetière communal ne sont pas suffisantes. Il convient d'augmenter ces prévisions de **1 450 €**.

De plus il convient d'augmenter les crédits ouverts pour l'achat de matériels informatique et de bureau pour l'école élémentaire, afin de pourvoir à l'achat d'un appareil photo numérique (200 € TTC) et le jeu de 2 enceintes avec câble jack pour le vidéoprojecteur de la classe de CP CE1 (200 € TTC) soit un total de **400 Euros** à inscrire à l'article 2183 opération 104.

Ces crédits supplémentaires peuvent être pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement.

L'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement de 26 640,29 euros est ainsi ramenée à 24 290,29 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
2188-23	Matériels divers		+ 500,00
2128-13	Agencement et aménagement de terrains	-	+ 1 450,00
2183-104	Matériel informatique et de bureau	-	+ 400,00
020	Dépenses imprévues	- 2 350,00	
Total section		- 2 350,00	+ 2 350,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports :

La commission finalise les occupations du gymnase le week-end.

Madame Katan fait le compte rendu de la réunion avec certaines associations concernées par l'utilisation du gymnase. Des demandes ont été faites, la commune peut répondre favorablement pour certaines d'entre elles et d'autres seront examinées par la commission. Une prochaine réunion est programmée en novembre pour faire un bilan.

Monsieur Roudet informe le Conseil des difficultés que rencontre actuellement l'association Dynamic gym dont le bureau a démissionné dans son ensemble et personne ne s'est proposé pour faire partie d'un nouveau bureau. Une nouvelle assemblée générale devrait avoir lieu.

Prochaine commission le 7 novembre 2019.

Urbanisme :

Madame Marrant signale que la commission a étudié 1 permis de démolir, 5 Déclaration Préalable (modification façade, piscine, clôture), 3 Permis de Construire dont 1 modificatif.

L'étude du Permis de Construire de l'agrandissement Ludothèque/garderie AEJ est toujours en cours et nous sommes en attente de la réponse Commission accessibilité et du Service Départemental Incendie Sécurité (SDIS).

La commune a eu une demande de recours sur un Permis de construire. La réponse a été faite.

Madame Marrant évoque ensuite des problèmes de passage de camions poubelle sur le chemin du dessus et le chemin du Vivier. Le service de ramassage des ordures ménagères du Pays Voironnais signale que si rien n'est fait ils seront contraints de mettre des bacs collectifs. Madame Marrant a demandé un rendez-vous avec le Pays Voironnais.

La Commission Communale des Impôts Directs(CCID) aura lieu jeudi 17 octobre à 9h à la demande du service des impôts pour réévaluer la valeur locative de plusieurs biens.

Madame Marrant a demandé une rencontre avec le SDIS pour savoir si la sécurité incendie est suffisante pour de futures constructions

Un rendez-vous est prévu avec le RTM (restauration des terrains en Montagne) mercredi 9 octobre à 9h, suite à l'étude chute de blocs à La Pierre et à La Roche

Madame Marrant et Monsieur Morganti se sont rendus ce matin sur le site du NRO (Nœud de raccordement Optique) avec le Département 38 pour le bornage des limites de propriété de la Mairie et du Département.

Les travaux sont finis à l'intérieur du bâtiment mais il reste les finitions extérieures.

Prochaine commission le 21 octobre 2019.

Travaux :

Les travaux de la Maison Pour Tous se poursuivent. Les travaux du parvis de la Mairie seront terminés avec la réalisation du marquage en résine de couleur.

Les travaux du parking de la Varlope sont pratiquement terminés ainsi que la peinture de l'atrium. La Colas va entreprendre la 2^{ème} phase d'entretien de la voirie.

Les aménagements du giratoire de Chartreuse ont débuté. La réfection du pont des moulins également. Les aménagements des travaux derrière l'église débuteront probablement début novembre.

Prochaine commission : le 24 octobre 2019.

Vie du village

La compagnie de théâtre Epic a terminé sa semaine de conte par un spectacle, récit, conte et musique dans le parc de la Mairie. La soirée s'est terminée par le partage de la soupe au caillou.

La saison culturelle 2019-2020 débutera vendredi 11 octobre.

Le week-end du 12 au 13 octobre sera très chargé avec l'exposition mycologique accompagnée de conférences sur les champignons, le troc aux plantes et la fête de la St Denis à Tolvon.

Le livre du village est en cours de réalisation. Madame Montéréal en présentera des extraits lors de la prochaine réunion de travail du Conseil municipal.

Prochaine commission : le 15 octobre 2019.

Enfance jeunesse et action sociale

Le marquage de la placette de l'école pour un meilleur cheminement des enfants vers le restaurant scolaire et la garderie devrait être fait prochainement.

Du nouveau matériel scolaire (table et chaises) ont été acheté, l'ancien a été mis en vente au prix de 1 000€. Un seul acheteur s'est présenté, venant de loin pour récupérer le matériel, il demande de baisser le prix à 850€. Le Conseil municipal est d'accord sur cette proposition.

Le festival de la soupe aura lieu jeudi 10 octobre à la salle des fêtes.

Une réunion a eu lieu à AEJ pour présenter un bilan quantitatif et qualitatif. La fréquentation est en forte hausse, surtout pour les plus jeunes enfants.

Le conseil d'école élémentaire se déroulera le 15 octobre à 18 h 15.

La commission festivité se réunira le 28 octobre pour préparer le repas des aînés qui comme chaque année aura lieu le dernier week-end de janvier.

Clôture de la séance à 21 h 40

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 12 NOVEMBRE 2019 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Affiché le 14 octobre 2019